

LOU CRESTAIRE

REGLEMENT GENERAL 2012

ORGANISATION La course pédestre LOU CRESTAIRE est organisée par l'amicale laïque de Mornas avec le soutien et l'aide de la Mairie de Mornas du conseil général du conseil régional et d'autres associations.

PARTICIPATION La course est ouverte aux femmes et hommes, licenciés ou non, à partir de la catégorie cadets, nés en 1995 et avant. L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs(es) au jour de la course.

CADET	1995 à 1996	VETERAN 1	1963 à 1972
JUNIOR	1993 à 1994	VETERAN 2	1953 à 1962
ESPOIR	1990 à 1992	VETERAN 3	1943 à 1952
SENOIR	1973 à 1989	VETERAN 4	1942 ET AVANT

INSCRIPTIONS 1 lot aux 300 premiers coureurs inscrits Droit d'inscription **10€**
Gratuit pour les cadets vétérans 4 et 5 sur présentation soit d'une licence, soit d'un CM avec carte d'identité. A la salle des fêtes de Mornas de 8H00 à 9H15.

Uniquement en espèce ou par chèque bancaire, libellé à l'ordre de l'amicale laïque de Mornas. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement financier et la présentation d'une licence **U.F.O.L.E.P ; F.S.C.F ; F.S.G.T ; F.F.A ou F.F.T** ou du **pass-running** ou du certificat médical ou de sa photocopie certifiée. Une autorisation parentale pour les mineurs. Tout engagement est ferme et définitif, il implique la prise de connaissance du règlement complet et l'acceptation des clauses. Il ne peut être remboursé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. **Pas de préinscription**

PARCOURS Une boucle d'environ **11K300** à quelques foulées près sur 80% de sentiers et sous-bois dans le massif d'Uchaux. Passage avec dénivelé (**200m positif et 200m négatif cumulé**) sur les crêtes de Mornas. Le parcours est fléché, balisé. Indication tous les kilomètres.

Départ à 9h30 à proximité de la salle des fêtes. **Temps limité à 1h30**

Les concurrents s'engagent sur l'honneur à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course ou de modifier la distance et le tracé pour des raisons de sécurité. Tout abandon doit être signalé à l'organisation. Aucun véhicule suiveur (4x4, moto, VTT) ne sera autorisé sur le parcours, hormis ceux de secours et de l'organisation. Les chiens (vaccins à jour) sont autorisés uniquement tenus en laisse. Les participants s'engagent à respecter la nature en ne jetant aucuns détritrus sur le parcours ainsi que sur le site de départ/arrivée. Des poubelles seront mises à leur disposition. De même, bien qu'une attention et un soin maximum soit apporté au fléchage du circuit (traçage au sol, panneaux fléché, signaleurs, moto ouvreuse), il incombe à chaque concurrent de s'assurer personnellement qu'il emprunte le bon parcours. Aucune réclamation ne sera recevable en cas d'erreur de circuit.

RAVITAILLEMENT Un ravitaillement solide et liquide à mi-parcours et un buffet à l'arrivée. Merci d'utiliser les poubelles mises à votre disposition par respect des bénévoles et de l'environnement.

DOUCHES ET TOILETTES Les toilettes de la salle des fêtes sont misent à disposition. Les douches se situent au stade municipal de Mornas à 500m. Les utilisateurs s'engagent à maintenir tous ces lieux propres sous peine de ne plus les avoir à disposition les années suivantes (règlement municipal).

SECURITE Chaque coureur participera sous sa propre responsabilité, et devra veiller à se présenter au départ en bonne condition physique et psychologique. Conformément à l'article 6 de la loi du 23 mars 1999 et de la circulaire FFA n°46 du 19.11.2008: La licence à jour FFA, F.F.T pour les licenciés. Du pass-running ou d'un certificat médical de non contre-indication à pratiquer la course à pied en compétition datant de moins d'un an pour les non-licenciés ou une photocopie signée conforme à l'original par l'intéressé.

La sécurité de l'épreuve sera assurée par la croix blanche et le Dr Nicolas de Mondragon. Les coureurs seront tenus de se confirmer aux ordres des signaleurs et de toutes autres personnes chargées de la sécurité. Les concurrents, sur les portions de route devront courir sur la gauche de la chaussée et respecter le code de la route.

ASSURANCE L'organisation est couverte par une police d'assurance de type responsabilité civile Jean-Louis Milliat agent M.M.A 18 av Général Leclerc 84100 Orange.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres coureurs de s'assurer. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique futur ou immédiat ainsi qu'en cas de vol d'affaires personnelles pendant la durée de la manifestation.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES A l'issue de la course un classement général de la catégorie des cadets à vétérans 4 féminin et masculin sera effectué et affiché. Une récompense sera remise aux trois premiers du classement général ainsi qu'aux trois premiers de chaque catégorie. Récompenses non cumulables. Elles seront remises à partir de 11H00 à la salle des fêtes. Un challenge sera remis au club qui aura inscrit le plus grand nombre de licenciés, en cas d'égalité le club le plus éloigné. Une coupe sera remise à la première et au premier coureur du classement général résidant sur la commune. Le challenge sera rendu une semaine avant la date de l'édition suivante. Il appartiendra définitivement au club qui l'aura gagné trois fois. Une rose offerte aux 75 premières féminines à l'arrivée

DROIT D'IMAGE Les participants autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises durant la totalité de l'épreuve sur lesquelles ils pourraient apparaître, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour une durée la plus longue prévue par la loi.

C.N.I.L Conformément à la loi de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par notre intermédiaire, ils peuvent être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'ils ne le souhaitent pas, ils leur suffisent de nous écrire en indiquant leur nom, prénom, adresse et numéro de dossier.

**TOUT ENGAGEMENT IMPLIQUE LA PRISE DE
CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT
ET L'ACCEPTATION DES CLAUSES.**